

5^{ème} Open International du CVE - Sanary

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Organisation

Du 29 juin au 5 juillet 2019, l'association Sanary-Echecs organise le 5^{ème} Tournoi International du CVE, à la salle Polyvalente de La Guicharde, avenue du stade, 83110 Sanary sur Mer.

Les tournois suivants font part de l'Open International du CVE :

- **Principal** réservé aux joueurs classés à plus de 1900 ELO,
- **Accession** réservé aux joueurs classés à plus de 2000 ELO,
- **Petizelos** réservé aux joueurs classés à moins de 1500 ELO.

Article 2 : Arbitrage

Arbitre Principal : **BRONGERS Henk**, Arbitre International

Arbitres Adjoins : **REGAUD Denis**, Arbitre FIDE, **NGUYEN Son-An**, AFC, **BRONGERS Claudine**, AFO-1 et toutes personnes habilitées.

Article 3 : Règles du jeu et Appariements

- Les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur au 1^{er} janvier 2018.
- Le classement ELO de la FIDE/FFE du 1^{er} juin 2019 est pris en compte.
- Les **appariements** se font selon le **système suisse** assisté par ordinateur (PAPI 3.3.5). La publication des appariements est officielle à 00h30 pour les rondes 2, 4, 5, 7, 8 et 9, à 14h30 pour les rondes 1, 3 et 6.

Article 4 : Rondes, Cadence et Homologation

- Il y a 9 rondes avec une cadence de 1h30 + 30 sec par coup.
- La notation est obligatoire durant toute la partie.
- Les tournois sont homologués pour le classement Elo de la FIDE.
- Publication des résultats :
 - sur le site de la FFE : <http://www.echecs.asso.fr/FicheTournoi.aspx?Ref=46760>
 - sur le site du CVE : <https://comitevaroisechecs.weebly.com/5graveme-open-cve-2019.html>

Article 5 : Inscription

Droits d'inscription :

Seniors 50 € Jeunes 30 € après 20 juin : 60 € / 40 €

Gratuit pour les GMI et MI, demi-tarif pour mes MF

Inscription sur place possible avec une majoration.

Article 6 : Horaires

Samedi 29 juin

Accueil et pointage de 10h30 à 14h00

Ronde 1 15h00

Dimanche 30 juin

Ronde 2 10h00

Ronde 3 15h00

Lundi 1^{er} juillet

Ronde 4 15h00

Mardi 2 juillet

Ronde 5 10h00

Ronde 6 15h00

Mercredi 3 juillet

Ronde 7 15h00

Blitz 20h00

Jeudi 4 juillet

Ronde 8 15h00

Vendredi 5 juillet

Ronde 9 10h00

Remise des prix 17h00

Clôture

Vin d'honneur

Article 7 : Prix

- **Total des prix garantis : 7 500 €.** La liste sera affichée au début de la 4^{ème} ronde dans la salle de jeu.
- Les prix sont attribués par rapport à la **place réelle**.
- Le classement Elo estimé compte pour le calcul des prix comme un classement Elo réel.
- Il faut **au moins 3 joueurs** dans une catégorie pour attribuer le prix annoncé.
- Les prix sont **non cumulables**
- Tout **joueur absent** (ou non représenté) à la cérémonie de clôture **renonce à son prix**.

Article 8 : Classement et départages

Le classement final est établi suivant le nombre de points des parties. Le départage en ordre d'importance :

Buchholz Tronqué (-2)	(somme des scores ajustés des adversaires, sans les deux plus faibles)
Buchholz	(somme des scores ajustés des adversaires)
Performance	(calculé selon le classement des adversaires)

Article 9 : Bye **NOUVEAU **NOUVEAU****

Tout joueur peut prendre un **"Bye"**, ne pas être apparié pendant une ronde en marquant un 0,5 point. Il doit **impérativement prévenir l'arbitre principal au plus tard AVANT le début de la ronde précédente.**

Chaque joueur est **limité à 2 "Bye"**, et il ne peut que les prendre **pendant les rondes 1 à 6.**

Article 10 : Retard

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de **30 minutes** de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 11 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Les joueurs ne peuvent pas conclure un match nulle avant le 30^{ème} coup.

Article 12 : Fin de partie

Les joueurs rangent les pièces et le vainqueur (ou le joueur avec les blancs en cas de match nulle) apport les deux originaux des feuilles de partie à la table pour des scores et note le résultat sur la feuille de la ronde.

Article 13 : Commission d'appel

L'arbitre principal constitue en début du tournoi une commission d'appel composée de l'organisateur/ l'arbitre principal, de trois joueurs choisis dans les différents tournois, et un arbitre adjoint. Pour présenter un appel, il faut en informer l'arbitre au moment de l'incident, continuer la partie en appliquant les directives de l'arbitre, dès la fin de la partie (délai maximum de 30 min.), déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

Article 14 : Comportement des Joueurs

- ***Tout participant s'engage à respecter la charte du joueur d'échecs.***
- Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans la 'salle de jeu', un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. Un tel appareil doit être éteint et doit rester dans le sac du joueur ou en consigne. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type pendant la partie sans la permission de l'arbitre. Le joueur en question perd la partie. Le résultat de l'adversaire sera déterminé par l'arbitre.
- L'arbitre peut demander au joueur d'inspecter en privé ses vêtements, sacs et autres effets personnels. L'arbitre ou la personne autorisée pour l'inspection devra être du même sexe que le joueur. Si le joueur refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 13.4. des Règles du Jeu.
- Il est Interdit de fumer (cigarettes électroniques incluses) dans le bâtiment.
- Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 15 : Autorisation photos et autres publications

Par son inscription à l'Open International du CVE le joueur(se) adulte ou les parents de joueur(se) mineur(e) donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet et page facebook du CVE ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Article 16 : Acceptation du règlement

L'inscription à l'Open International du CVE implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Sanary, le février 2019

L'Arbitre Principal / Organisateur